

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2009

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.08.2009
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
5. Révision du prix des concessions du cimetière
6. Contrat d'assurance groupe – Risques statutaires
7. Vente de terrains en zone UX
8. Vente de terrains dans la Micro-Zone d'activités
9. Vente d'un terrain à la SCI Le Puisatier
10. Déclassement du chemin rural « Oberlaengsterweg »
11. Souscription volontaire pour l'aménagement d'un tronçon du chemin rural dit « Berstenklaemmelweg »
12. Projet de plan de prévention des risques d'inondation de la Zorn et du Landgraben
13. Travaux d'engazonnement du plateau jeunes au Stade de la Forêt
14. Présentation du projet de lotissement
15. Divers

\*\*\*\*\*

**Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les Conseillers sauf Madame MEYER Pascale, Monsieur JUNG Régis qui a donné procuration à Monsieur GROSS Pierre et Monsieur RIEDINGER Rolph, tous absents excusés.**

\*\*\*\*\*

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services, est désigné comme secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28.08.2009**

Le procès verbal de la séance du 28 août 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **3. COMMUNICATIONS DIVERSES**

#### **A) Communications de Monsieur le Maire Pierre Gross**

##### **- Réunions :**

- 31.08.2009 Réunion du Bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 03.09.2009 Réunion relative au lotissement « Heiligenhauesel »
- 05.09.2009 Journée du Conseil Général à la Foire Européenne de Strasbourg
- 07.09.2009 Réunion du Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

11.09.2009 Journée des Maires à la Foire Européenne de Strasbourg  
13.09.2009 Installation du Pasteur de la paroisse protestante  
14.09.2009 Réunion du Bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
16.09.2009 Réunion relative au contrat de territoire dans le cadre du Pays de Brumath  
18.09.2009 Visite de SOGECA  
20.09.2009 Matérialisation du parcours de santé  
21.09.2009 Réunion de la commission Cimetière  
21.09.2009 Réunion de la commission Urbanisme  
22.09.2009 Soirée de communication de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
23.09.2009 Soirée de communication de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
24.09.2009 Soirée de communication de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
25.09.2009 Réunion avec l'Adeus relative à la modification du PLU

- **Permis de construire :**

Mr. GRUNENWALD André  
1 rue de Hanau  
67170 GEUDERTHEIM

Couverture d'une terrasse

**Accordé le  
22/09/2009**

**B) Communications de Madame Michèle HEUSSNER, Adjointe au Maire**

29.08.2009 Permanence en mairie  
01.09.2009 Réunion de la commission Information  
02.09.2009 Réunion de la Municipalité  
03.09.2009 Rentrée scolaire  
03.09.2009 Réunion relative au lotissement « Heiligenhauesel »  
11.09.2009 Réunion de la commission Information  
12.09.2009 Permanence en mairie  
13.09.2009 Installation du Pasteur de la paroisse protestante  
13.09.2009 Participation au périscolaire « Les Loustics »  
15.09.2009 Réunion de la Municipalité  
17.09.2009 COPIL les Loustics  
17.09.2009 Réunion de la commission scolaire  
19.09.2009 Réunion de la commission Information  
23.09.2009 Entrevue d'étude avec le Maire et Madame STRAUB du SCOTERS

**C) Communications de Madame Marianne PETER, Adjointe au Maire**

02.09.2009 Réunion de la Municipalité  
03.09.2009 Réunion relative au lotissement « Heiligenhauesel »  
07.09.2009 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
12.09.2009 90<sup>ème</sup> anniversaire de Madame MUHL Marie  
13.09.2009 Installation du Pasteur de la paroisse protestante  
15.09.2009 Permanence CCAS  
15.09.2009 Réunion de la Municipalité  
18.09.2009 Réunion de la commission aménagement  
21.09.2009 Réunion de la commission cimetière  
21.09.2009 Réunion de la commission urbanisme  
23.09.2009 Soirée de présentation de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
24.09.2009 Tirage de la 1<sup>ère</sup> tombola au marché hebdomadaire de Geudertheim

**D) Communications de Monsieur Patrick LUTZ, Adjoint au Maire**

- 01.09.2009 Rendez-vous avec Monsieur HIMBER de l'ONF
- 07.09.2009 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 08.09.2009 Réunion relative aux travaux du colombarium
- 10.09.2009 Réunion à la mairie de Hoerdts relative au périmètre de captage des eaux
- 21.09.2009 Réunion de la commission cimetièrre
- 21.09.2009 Réunion de la commission urbanisme
- 23.09.2009 Soirée de présentation de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

**E) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire**

- 02.09.2009 Réunion de la Municipalité
- 03.09.2009 Réunion relative au lotissement « Heiligenhauesel »
- 05.09.2009 Permanence mairie
- 09.09.2009 Assemblée Générale FC Geudertheim
- 11.09.2009 Réunion de la commission sportive et culturelle
- 13.09.2009 Installation du Pasteur de la paroisse protestante
- 15.09.2009 Réunion de la Municipalité
- 18.09.2009 Montage de la piste de danse
- 21.09.2009 Démontage de la piste de danse
- 21.09.2009 Réunion du bureau du Comité des fêtes
- 23.09.2009 Soirée de présentation de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

**F) Communications de Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire**

- 29.08.2009 Tournée du jury fleurissement
- 02.09.2009 Réunion de la municipalité
- 30.09.2009 Réunion d'information sur le lotissement Heiligenhauesel
- 07.09.2009 Arpentage en vue de la réalisation de la piste cyclable
- 07.09.2009 Réunion du conseil de la Communauté des Communes de la Basse-Zorn
- 13.09.2009 Culte d'installation du pasteur
- 15.09.2009 Réunion de la municipalité
- 16.09.2009 Réunion de Chantier "Piste cyclable"
- 17.09.2009 Commission scolaire, jeunesse et petite enfance
- 18.09.2009 Commission Aménagement et Fleurissement
- 21.09.2009 Commission PLU
- 23.09.2009 Réunion de Chantier "Piste cyclable"
- 23.09.2009 Présentation de la Communauté des Communes aux élus

**4. DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire soumet au conseil municipal, conformément à la délibération du 06/05/2005, les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- **Maître Jean-Paul TRABAND, Notaire à Weyersheim**

Section 41, lieu-dit « Oberlaengsterweg » parcelle 163 d'une contenance de 45,89 ares

- **Maître Claudine RIEGEL, Notaire à Seltz**

Section 5, lieu-dit « Rue du Puits », parcelle 32/3 d'une contenance de 0,69 are  
Section 5, lieu-dit « Rue du Moulin », parcelle 42/8 d'une contenance de 20,55 ares

- **Maître Albert SALAVERT, Notaire à Brumath**

Section 36, lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle », parcelle 42/16 d'une contenance de 22,32 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner émanant de Maître Jean-Paul TRABAND et de Maître Claudine RIEGEL, par contre pour celle de Maître Albert SALAVERT il fait usage du délai de réponse de 60 jours et remet sa décision à la prochaine séance.

## **5. REVISION DU PRIX DES CONCESSIONS DU CIMETIERE**

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la proposition de révision des prix des concessions au cimetière communal émanant de la commission cimetière et qui s'établit comme suit :

Concession pour une tombe simple de 15 ans	51 €
Concession pour une tombe double de 15 ans	102 €
Concession pour une tombe simple de 30 ans	102 €
Concession pour une tombe double de 30 ans	204 €
Concession d'une case au columbarium de 15ans	501 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tarif des concessions au cimetière communal proposé par la commission cimetière à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## **6. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE – RISQUES STATUTAIRES**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;

- Considérant la délibération en date du 24/04/2009 ayant donné mandat au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance 2010-2013 celui-ci a retenu l'assureur GROUPAMA ALSACE et propose les conditions suivantes :

**Agents immatriculés à la CNRACL**

- \* Taux 2,80 %
- \* Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

**Agents non immatriculés à la CNRACL** (Agents effectuant plus ou moins de 200h/trimestre)

- \* Taux 1,00 %
- \* Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat d'assurance statutaire 2010-2013 ;

Autorise le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 auprès de Groupama Alsace selon les conditions suivantes :

- **Agents immatriculés à la CNRACL :**

- \* Taux : 2,80 %
- \* Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- **Agents non immatriculés à la CNRACL** (Agents effectuant plus ou moins de 200 h par trimestre)

- \* Taux 1,00 %
- \* Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de quatre ans.

Précise que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue Maladie/Longue durée, Maternité,
- agents non affiliés à la CNRACL : Accident du Travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

## **7. VENTE DE TERRAIN EN ZONE UX**

Le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 02/06/2005 il a été accordé à la Société Nouvelle GEROPA une option d'achat sur les parcelles cadastrées

section 36 parcelle n° 126/2 d'une contenance de 53,62 ares  
section 36 parcelle n° 129/5 d'une contenance de 1,94 ares  
section 36 parcelle n° 132/1 d'une contenance de 22,89 ares

au prix de 1662 €/are HT.

Cette option arrive à son terme et le Maire fait connaître au conseil municipal le projet urgent d'implantation à côté de l'usine d'Alsace Biscuits d'une usine de biscotterie de 2000 m<sup>2</sup> (1<sup>ère</sup> tranche) avec la création d'une vingtaine d'emploi dont l'a informé Monsieur MECKERT Président Directeur Général.

Pour ce faire, il convient de lever l'option d'achat et de procéder à la vente à la Société Nouvelle GEROPA ou à une autre société du Groupe MECKERT des parcelles ci-dessus référencées au prix de 2500 €/are HT qui a été déterminé entre les parties.

Le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver la vente à la Société Nouvelle GEROPA ou à une autre société du Groupe MECKERT des parcelles cadastrée

Section 36 parcelle n° 126/2 d'une contenance de 53.62 ares  
Section 36 parcelle n° 129/5 d'une contenance de 1,94 ares  
Section 36 parcelle n° 132/1 d'une contenance de 22,89 ares

au prix de 2500 €/are HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente à la Société Nouvelle GEROPA ou à une autre société du Groupe MECKERT des parcelles ci-dessus référencées au prix de 2500,00 € HT l'are et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

## **8. VENTE DE TERRAINS DANS LA MICRO-ZONE D'ACTIVITES**

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn sollicite l'avis du conseil municipal sur l'attribution de deux lots de 25 ares à 3100,00 € HT/are pour :

- Garage ZUMSTEIN sis à GEUDERTHEIM
- CARO PLUS sis à HOENHEIM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable à la vente des deux lots de 25 ares aux parties demanderesses.

## **9. VENTE D'UN TERRAIN A LA SCILE PUISATIER**

Le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section 5 lieu-dit « Rue du Puits » parcelle n° 24 d'une contenance de 4,80 ares, déterminée par procès-verbal d'arpentage réalisé le 11 septembre 2009 par le cabinet de Géomètre-Expert KLOPFENSTEIN & SONNTAG de Brumath qui a divisé la parcelle n° 24 en trois nouveaux terrains désignés provisoirement comme suit :

Section 5 n° (1)/24 Fossé, avec 2,48 ares  
Section 5 n° (2)/24 Fossé, avec 1,56 ares  
Section 5 n° (3)/24 Fossé, avec 0,76 are

La proposition d'achat de la SCI RESIDENCE LES PUISATIERS porte sur la parcelle section 5 n° (2)/24 (numéro provisoire) d'une contenance de 1,56 ares.

Le prix proposé est de 15000€/are TTC soit un prix total de 23400€ TTC, payable comptant à la signature de l'acte authentique.

Le prix offert tient compte du fait que la parcelle est traversée par une canalisation d'assainissement et que de ce fait, elle ne pourra pas être surbâtie. Cette canalisation restera la propriété de la Commune qui aura la charge de son entretien et, le cas échéant, de son remplacement.

Une servitude de passage de cette canalisation sera constituée à la charge de la parcelle vendue et sera inscrite au livre foncier, de même qu'une servitude interdisant toute construction sur ledit terrain.

Il y a également lieu de tenir compte du fait qu'une partie du mur érigé par le propriétaire des parcelles n° 33 et 48 est édifié sur la parcelle n° 24.

La SCI RESIDENCE DES PUISATIERS fera son affaire de cette situation et de la cession de la partie du mur concerné, ce qui imposera d'effectuer ultérieurement un nouvel arpentage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée section 5, Fossé, n° provisoire 2/24 d'une contenance de 1.56 ares au prix de 15000,00 TTC/are, aux conditions ci-dessus exprimées et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

## **10. DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL « OBERLAENGSTERWEG »**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du lotissement « Heiligenhauesel » la partie du chemin rural dit « Oberlaengsterweg » comprise entre la limite de la zone IAU et l'intersection avec la rue de Kurtzenhouse doit être intégrée au lotissement et de par là cédée au lotisseur et la partie comprise entre l'intersection avec la rue Sainte Maison et la limite de la zone IAU devra être classée dans la voirie communale.

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il convient de réaliser une enquête publique préalable, conforme aux dispositions des articles L 141-3, L 141-4 et R 141-4 à R 141-9 du Code de la voirie routière.

Le Maire sollicite du conseil municipal un avis favorable à la réalisation d'une telle enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement du chemin rural « Oberlaengsterweg ».

### **11. SOUSCRIPTION VOLONTAIRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN TRONCON DU CHEMIN RURAL DIT « BERSTENKLAEMMELWEG »**

Le Maire expose au conseil municipal que le lotisseur du lotissement « Heiligenhauesel » propose de prendre à sa charge, dans le cadre de la réalisation du lotissement, l'aménagement du tronçon du chemin rural dit Berstenklaemmelweg compris entre l'intersection avec la rue de Kurtzenhouse et l'intersection avec le chemin d'exploitation cadastré section 41 parcelle n° 399.

Le Maire demande au conseil municipal d'accepter, conformément aux dispositions de l'article L 161-11 du Code rural, la proposition du lotisseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la souscription volontaire du lotisseur du lotissement « Heiligenhauesel » pour l'aménagement du tronçon du chemin rural dit Berstenklaemmelweg compris entre l'intersection avec la rue de Kurtzenhouse et l'intersection avec le chemin d'exploitation cadastré Section 41 parcelle n° 399.

### **12. PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA ZORN ET DU LANDGRABEN**

Le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le dossier complet relatif au projet de plan de prévention des risques d'inondation de la Zorn et du Landgraben.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de plan de prévention des risques d'inondation de la Zorn et du Landgraben tel qu'établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin.

### **13. TRAVAUX D'ENGAZONNEMENT DU PLATEAU JEUNES AU STADE DE LA FORET**

Le Maire décrit au conseil municipal l'avancement des travaux de réalisation d'un plateau d'évolution pour les jeunes au stade de la Forêt. Les travaux d'engazonnement doivent être entrepris prochainement. Pour permettre le financement de ces travaux, il convient de voter les crédits suivants :

#### **Section d'investissement**

##### Dépenses

##### *Programme 133 Stade de la Forêt*

Article 2128	Agencement et aménagement de terrain	1.300,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	-1.300,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les crédits tels qu'exposés ci-dessus.



#### **14. PRESENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT**

Le Maire informe le conseil municipal que le permis de lotir relatif au lotissement « Heiligelhauesel » sera déposé le 20 octobre 2009 suite à la modification et à l'adaptation du PLU de Geudertheim. Il subsiste encore quelques petites difficultés à aplanir mais sans commune mesure avec le problème du grand hamster ou les fouilles archéologiques qui ne peuvent entraver le projet de lotissement en lui-même mais le reporter dans le temps.

#### **15. DIVERS**

Mme HEUSSNER fait part des informations suivantes :

- 14 octobre 2009 : reprise de l'animation jeunesse à Geudertheim
- 2<sup>ème</sup> week-end d'octobre : distribution du G'IM n° 7
- 29 novembre 2009 : **défi téléthon** : elle convie tous les mollets musclés à rejoindre l'équipe qui défendra les couleurs de Geudertheim.

**Prochaine séance : Vendredi 23 octobre 2009**